

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

22 juin 2021

Etaient présents : Catherine Martin, Daniel Vandenabeele, Stéphanie Cordonnier, Luc Demonchy, Claudine Petit, Patrick Boyer, Véronique Verschueren, Louisya Léchevin, Sandrine Tannière, Christophe Burdin, Bénédicte Prévost, Anaïs Camus.

Etaient absents excusés : Alexandre Bonnard ayant donné procuration à Catherine Martin, M. Chapon ayant donné procuration à Mme Cordonnier, M. Gamain ayant donné procuration à M. Vandenabeele

La présidence était assurée par Catherine Martin

Anaïs CAMUS a été élue secrétaire.

I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 1^{ER} avril 2021.

II- Création d'une régie de recettes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un repas citoyen est organisé le 14 juillet par la commune qui ne peut pas encaisser d'argent sans émission préalable d'un titre de recette.

Or, il est difficile dans le cadre d'une manifestation telle que le 14 juillet d'anticiper les règlements.

La création d'une régie de recettes permettra d'encaisser sur place le montant du repas.

Monsieur Burdin fait observer que le montant de 50€ pour le fonds de caisse risque d'être insuffisant. Madame le Maire répond que cette somme pourra être révisée éventuellement.

Lorsque la délibération sera visée par la Préfecture, Madame le Maire prendra l'arrêté de nomination du régisseur.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du trésorier en date du 22 juin 2022 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

la création d'une régie de recettes installée à 60 000 TILLE, 5 rue de l'Eglise

Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire et chèques et seront perçues contre remise à l'usager du récépissé du carnet à souches

Un compte de dépôt de fonds sera ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise.

Un fonds de caisse d'un montant de 50 € sera mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 1000€.

Le régisseur est tenu de verser au Comptable public le montant de l'encaisse au minimum une fois par trimestre.

Le régisseur verse auprès du Comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre

Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

III- Prix du repas du 14 juillet

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le prix du repas citoyen demandé aux administrés doit être fixé et propose la somme de 4€ par adulte et par enfant de plus de 12 ans.

Monsieur Vandenaabeele demande le coût réel qui sera payé par la commune au fournisseur.

Madame Tannière répond que la somme exacte n'est pas encore connue car les devis ne sont pas finalisés, mais que le coût est estimé entre 10 et 12€.

Madame le Maire indique que le bilan financier sera communiqué lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

IV-Renouvellement du logiciel du panneau déroulant

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que l'entreprise qui a vendu et installé l'actuel panneau déroulant a informé la mairie que le logiciel était obsolète et qu'elle était contrainte de le faire évoluer.

A compter du 30 juin, il ne sera plus possible de créer de nouveaux messages et l'interface ne sera plus disponible à compter du 31/10/2021

Si la commune ne souscrit pas à l'évolution, l'assistance et la maintenance seront suspendues.

Le nouveau système présente de nouvelles fonctionnalités, une utilisation plus simple et possibilité d'insérer des textes déjà mis en forme ainsi que des images
Une formation sera assurée.

L'acquisition du nouveau logiciel s'élève à 441€ TTC.

Monsieur Burdin demande quel est le coût de la maintenance.

V-Informations diverses

1-Bureau de vote élections départementales et régionales

Le tableau de permanence a été distribué aux assesseurs.

2- L'inauguration de la boîte à livres offerte par le Lions Club Cathédrale a lieu le 3 juillet à 11h30 sur le parvis de la mairie. Madame le Maire indique que la boîte à livres sera positionnée devant la mairie.

3-Concours photo

Le jury se réunira à 9h30 et les résultats seront donnés à 10h30.

4- Fête nationale

Pour la fête nationale, un feu d'artifice sera tiré le 13 juillet après le dernier décollage vers 23h et le 14 juillet, à l'issue de la cérémonie commémorative à 10h30, un repas citoyen est proposé aux habitants avec un concert du groupe Musicom.

5-Chantier d'insertion

Le chantier d'insertion d'espaces naturels a commencé son intervention la semaine dernière et est encore présent cette semaine.

Les 7 stagiaires ont débroussaillé les chemins communaux de Tillé, Rieux et Morlaine.

Madame Petit demande si le chantier va également élaguer les arbustes à proximité du pont de Rieux.

Madame le Maire répond que ces travaux sont du ressort de l'entreprise Delamotte.

6- A la suite de la rencontre du Conseil Municipal avec les élus départementaux, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Conseillers Départementaux et elle-même ont sollicité un rendez-vous avec Nadège Lefevre, Présidente du Conseil Départemental et Caroline Cayeux, Présidente de l'Agglo et du SMABT à propos de la RD 203, les problèmes liés au stationnement dans la commune, l'insonorisation, la convention SAGEB/commune pour l'ASVP et le stationnement lors des manifestations au gymnase.

Madame le Maire communiquera au Conseil Municipal les suites de ces rendez-vous.

A la demande de Monsieur Burdin, Madame le Maire énumère les différentes manifestations organisées au gymnase communautaire.

Les créneaux horaires accordés aux associations de Beauvais bénéficient également aux habitants de Tillé qui suivent leurs cours.

Madame Petit et Madame Tannière vont contacter ces associations pour mieux les faire connaître.

Madame le Maire indique qu'une rencontre entre les associations extérieures et celles de Tillé se fera après la rentrée de septembre.

Monsieur Vandenabeele signale que le fauchage des bas-côtés a été effectué

Madame Petit demande s'il est possible de mettre en place des alertes SMS qui auraient été utiles lors des intempéries de ces derniers jours et lors de la panne des n^{os} d'urgence où les numéros à 10 chiffres auraient pu être communiqués.

Madame le Maire précise que la commune a demandé la reconnaissance de catastrophe naturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h25.